

Madame la Présidente,

Le Sénégal a l'intention de demander à la Conférence des Etats Parties une nouvelle extension de délai au titre de l'article 5. La dernière prolongation qui nous avait été accordée en 2020 pour courir de l'année 2021 au mois de mars de 2026, ne nous permettra pas visiblement de terminer le déminage de toutes nos superficies contaminées. En effet, il nous reste encore **75 Zones Dangereuses** pour une superficie de **1.281.987,349m²** ; **62 Zones Dangereuses Confirmées (ZDC)**; **08 Zones Suspectes Dangereuses (ZSD)** dont la taille est connue **107 945m²**; et **05 Zones Suspectes Dangereuses (ZSD)** dont la taille est inconnue.

Il y a plusieurs raisons qui expliquent qu'on n'a pas pu y arriver dans le cadre de notre troisième prolongation de délai :

- ❖ La COVID-19 ;
- ❖ L'instabilité politique entre 2021 et 2024 ;
- ❖ Le retard dans la mise à disposition des financements de l'Etat ;
- ❖ Les zones frontalières sont fortement touchées par la contamination par engins explosifs et restent difficiles d'accès pour les opérations de déminage ;
- ❖ le manque d'équipements et de matériel de déminage;
- ❖ un seul opérateur accrédité dans la dépollution.

Madame la Présidente,

Malgré tout, nous avons poursuivi les efforts et beaucoup d'opérations de dépollution ont eu lieu. Rien que pour l'année 2024 une superficie de **111.056 m²** a été déminée dans **05 localités**, **21** mines trouvées et détruites ;

Dans le cadre plus global de la dernière prolongation qui nous a été accordée (2021-2026), 119 localités ont été couvertes par les ENT, **52** zones identifiées pour une superficie de **1 281 987,349 m²**; **75** zones dangereuses réparties dans 36 localités situées dans les départements de Ziguinchor (10), d'Oussouye (02), de Bignona (21) et de Goudomp (03). En ce qui concerne la dépollution, **262 302 m²** ont été traités; **81** engins explosifs neutralisés dans **20** zones situées dans **09** localités dans les départements de Ziguinchor et de Goudomp.

9 360 250 USD ont été mobilisés pour ce travail dont **3 333 333 USD** de la part de l'Etat du Sénégal et le reste financé par les USA, l'Union Européenne, la France, la Norvège, la Suède et les Pays-Bas.

Madame la Présidente,

Si une nouvelle extension de délai nous est accordée, de deux à trois ans, notre pays sera certainement en mesure de s'acquitter de ses obligations au titre de l'article 5.

En effet, il y a une formidable réappropriation politique par les autorités au plus haut niveau de l'Etat, de la problématique de la lutte contre les mines au Sénégal, intervenue après l'avènement à la magistrature suprême du nouveau Président de la République Son Excellence M. Bassirou Diomaye Diakhar FAYE et l'installation du Gouvernement dirigé par le Premier Ministre M. Ousmane SONKO.

En ce moment, le draft du document de notre demande d'extension que j'ai provisoirement partagé avec l'ISU pour requérir ses conseils techniques est en discussion pour délibérations et adoption au niveau de la Commission Nationale chargée de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa, présidée par le Ministre de l'Intégration Africaine et des Affaires étrangères. Après sa validation, notre demande vous sera transmise par le canal de notre mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies ici à Genève.

Par ailleurs, d'autres amis du Sénégal, notamment le Japon, l'Algérie, l'Inde, ont exprimé leur désir d'accompagner par des financements, la formation et l'acquisition de matériel de déminage la poursuite de nos opérations de remise à disposition des terres.

Mme la Présidente,

Je voudrais plus particulièrement souligner et me réjouir de l'excellente contribution du Japon qui nous a déjà accordé 2 machines de déminage de dernière génération, en plus d'autres équipements pour la construction d'infrastructures de bases (eau, électricité, pistes, routes etc.) dans les localités déminées.

L'assistance technique de l'ISU et du CIDHG qui est renforcée et concertée avec le Centre national d'Action antimines que je dirige, notamment dans la **Gestion du Système d'Information**, la **Révision des Normes sénégalaises d'Action antimines**, l'élaboration d'une **Nouvelle Stratégie** et la mise en œuvre d'un nouveau **Plan de travail détaillé** dans le cadre

d'une concertation régulière avec tous les acteurs (communautés, bailleurs, experts etc.), nous facilitera également d'atteindre nos objectifs dans le cadre de cette nouvelle demande d'extension.

Je vous remercie de votre attention.